Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Covid : Fin d'isolement pour le préfet de Vaucluse



Après avoir été déclaré 'cas contact' suite à un dîner officiel en compagnie de la ministre de la culture, Roselyne Bachelot, lors de sa venue à Avignon à l'occasion Etats généraux des festivals, le préfet de Vaucluse a pu sortir ce week-end de sa période d'isolement.

Auparavant, durant une semaine, Bertrand Gaume a donc dû télé-travailler depuis la résidence préfectorale située dans l'intra-muros de la cité des papes. Au final, son dernier test PCR au Covid-19 s'étant révélé négatif, comme d'ailleurs celui de la ministre de la culture, il a pu reprendre ses activités normalement. Pour rappel, sont considérés comme cas contact toute personne ayant été en contact, sans masque, pendant une période supérieure à 15 minutes avec une personne diagnostiquée 'Covid positif'.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Covid-19 : le préfet de Vaucluse déclaré ‘cas contact’ et placé à l’isolement



Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse, ainsi que Roselyne Bachelot, ministre de la culture, viennent d’être placés à l’isolement après avoir été déclarés ‘cas contacts’. Ils avaient participé à un dîner vendredi 2 octobre, à la suite duquel une personne a été diagnostiquée positive ce dimanche.

Sont considérés comme cas contact toute personne ayant été en contact, sans masque, pendant une période supérieure à 15 minutes avec une personne diagnostiquée ‘Covid positif’. Comme le stipule la règle sanitaire, le préfet de Vaucluse effectuera un test PCR 7 jours après avoir été en contact avec cette personne diagnostiquée ‘Covid Positif’ et devra observer d’ici là une période d’isolement en télétravail, tout comme la ministre de la Culture. Pour rappel, Roselyne Bachelot est venue dans la cité des papes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

vendredi et samedi dernier à l'occasion des premiers états généraux des festivals.

Covid-19 : Le préfet de Vaucluse veut lutter contre la « circulation active du virus »



A la suite du placement du département de Vaucluse en zone rouge dite 'de circulation active du virus' avec 19 autres départements, le préfet de Vaucluse a décidé de prendre de nouvelles mesures sanitaires pour lutter contre la propagation du virus. Ces décisions, applicables à compter du mardi 1er septembre 2020, concernent la restriction des activités commerciales et festives et l'extension du port du masque dans l'espace public.

Rassemblements de plus de 10 personnes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Dans ce cadre, les soirées dansantes, organisées dans un cadre commercial ou en lien avec des festivités locales, sont interdites jusqu'à nouvel ordre. En outre, des contrôles renforcés des forces de l'ordre sont prévus afin de sanctionner les exploitants et les établissements qui ne respecteraient pas les règles sanitaires en vigueur (port du masque, règles de gestion des flux, clientèle assise).

Par ailleurs, le port du masque est désormais obligatoire pour tout rassemblement public supérieur à 10 personnes dans le département. Il appartient à chaque organisateur de veiller au respect de cette mesure. Ce port est également rendu obligatoire dans un rayon de 30 mètres à proximité des établissements scolaires (crèches, écoles, collèges, lycées) du département.

Et dans les villes de Vaucluse ?

Pour Avignon, l'obligation du port du masque est étendue à l'ensemble de l'intramuros, le secteur gare-centre et les marchés de plein air. Cette décision concerne également le cheminement piéton du pont Daladier en direction de l'île de la Barthelasse, l'allée Antoine Pinay et l'ensemble de la promenade de l'ancien chemin de halage jusqu'à l'angle avec le chemin des canotiers ainsi que le skate-park d'Avignon situé route de l'Islon.

L'obligation du port du masque est aussi étendue à un périmètre élargi dans les autres communes déjà concernées (Carpentras, Fontaine-de-Vaucluse, Gordes, Lourmarin, Orange, Roussillon et Vaison-la-Romaine) ainsi que désormais dans toutes les villes de plus de 9 500 habitants du département (Apt, Bollène, Monteux, Pernes-les-Fontaines, Pertuis, Le Pontet, Sorgues, Valréas et Vedène). A noter que pour Cavaillon et l'Isle sur la Sorgue, qui disposaient déjà d'un arrêté de port du masque, le périmètre défini initialement n'a pas été modifié. Par ailleurs, le port du masque pourra être étendu à toute commune du Vaucluse sur demande du maire.

Jusqu'à 1 500 € d'amende

Cette mesure ne s'applique qu'aux personnes âgées de plus de 11 ans, piétons, utilisateurs de trottinettes et autres engins de mobilité personnels, motorisés ou non. Les automobilistes et leurs passagers, les cyclistes, les personnes pendant la pratique d'une activité sportive traversant les secteurs ainsi définis ne sont pas soumis à cette obligation. Le non-respect de cette obligation expose les contrevenants à une amende de 135 € et, en cas de récidive dans les 15 jours, à une amende de 1 500 €.

Théâtres : la Préfecture de Vaucluse fixe les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

conditions d’accueil du public



Malgré l’absence du festival d’Avignon cette année, certains théâtres font de la résistance et auront à cœur de proposer divers évènements au public durant l’été. C’est dans ce cadre que la préfecture de Vaucluse vient de publier un arrêté en date du 3 juillet et valable deux mois fixant les règles d’accueil du public.

Dans la mesure où les théâtres souhaitent accueillir du publics, plusieurs mesures sont à respecter :

- Des solutions hydroalcooliques doivent être disponibles à chaque entrée de la salle et aux principaux points de passage.
- Les espaces et les circulations doivent être organisés pour éviter tout regroupement.
- La circulation pour accéder aux salles et/ou aux espaces collectifs doit être établie de façon à ce que les publics ne soient pas amenés à se croiser dans des espaces étroits et dans le respect de la distanciation physique d’un mètre entre deux personnes. Une signalisation doit être mise en place pour séparer les flux de circulation.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

- Un siège vacant doit être laissé entre deux spectateurs ou à chaque extrémité d'un groupe de réservation de moins de 10 personnes.
- Les spectacles en configuration debout sont interdits.
- Dans les cas où une attente serait nécessaire devant les portes, elle devra être ajustée de façon à ne pas gêner la circulation piétonne et à ne pas provoquer de regroupement.
- Les surfaces fréquemment touchées par les spectateurs seront nettoyées et désinfectées entre chaque représentation.
- Une désinfection totale des locaux et équipements sera effectuée une fois par jour.
- Les salles doivent être aérées entre chaque représentation.
- Les horaires des spectacles seront aménagés afin de limiter le nombre de personnes présentes en même temps.
- Le port du masque est obligatoire pour accéder aux locaux, excepté pour les enfants de moins de 11 ans. Le port du masque est également obligatoire dans la salle sauf lorsque le public est assis pour assister au spectacle. Il peut cependant être rendu obligatoire pour les spectateurs assis, en raison de la nature du spectacle ou du comportement des spectateurs susceptible d'en découler. L'organisateur doit alors en informer le public.
- Systèmes d'aération, de ventilation et de climatisation : le gestionnaire du lieu devra veiller à un strict respect des recommandations du Haut conseil de santé publique, qui prévoit là encore des règles très strictes.

Enfin, dans chaque lieu d'accueil du public, une information du public par voir d'affichage devra être mise en place.

Voir sur le site de la Préfecture de Vaucluse l'arrêté

Sécheresse : le Vaucluse en situation de 'vigilance'

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026



Le préfet de Vaucluse vient de classer le département en situation ‘vigilance’ concernant les risques de sécheresse. Après une pluviométrie excédentaire d’octobre à décembre 2019, cette décision a été prise après consultation du comité départemental ‘Sécheresse’.

« Bien que la situation hydrologique en Vaucluse soit jugée globalement plus favorable que les années précédentes, on observe d’ores et déjà une dégradation sur le bassin du Lez, et dans une moindre mesure sur le bassin de l’Aygues, expliquent les services de la préfecture. Les prévisions météorologiques semblent confirmer l’installation d’un temps chaud et sec, dans un contexte d’augmentation des prélèvements agricoles et d’eau potable. Dans ce cadre, le risque d’une dégradation rapide de la situation de sécheresse est à craindre.

En conséquence, il appartient dès à présent aux usagers de porter une attention particulière à leurs besoins en limitant au strict nécessaire leur consommation d’eau dans tout le département.

Il est demandé à chacun de :

• restreindre les usages secondaires (nettoyage des voitures, lavages extérieurs…),

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

• réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité,

• réduire les consommations d'eau domestique,

• organiser la gestion du remplissage des piscines, pour éviter de déstabiliser le fonctionnement des réseaux d'eau potable,

• procéder à des arrosages modérés des espaces verts et mettre en place des systèmes de récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage,

• adapter les plantations aux conditions climatiques de la région,

• anticiper sur les éventuelles restrictions futures.

Les maires peuvent par ailleurs prendre, par arrêté municipal, des mesures de restriction plus contraignantes et adaptées à la situation locale, en fonction de la gestion de leur réseau d'eau potable.

En cas d'aggravation de la situation et conformément au plan-cadre sécheresse départemental, des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau pourraient être engagées rapidement

L'arrêté préfectoral est consultable sur le site : www.vaucluse.gouv.fr (Portail de l'État en Vaucluse : Protection de l'Environnement -l'Eau et la Pêche – Police de l'Eau).

Déconfinement : un rideau de 'faire' va-t-il s'abattre sur le Grand Avignon ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026



Vert, orange, rouge ? Lors du prochain déconfinement tant attendu, l'agglomération du Grand Avignon risque de se trouver en condition aussi inédite que kafkaïenne. Et finalement, quel que soit son classement, la situation devrait au moins permettre de mettre en lumière de manière irréversible l'absurdité de son découpage administratif.

Mardi dernier, le premier ministre Edouard Philippe a présenté à l'Assemblée nationale les grands axes du plan de déconfinement de son gouvernement. Avec comme ligne directrice, ce qu'il sera possible de 'faire' ou de 'ne pas faire' à partir du 11 mai prochain, selon que son département soit classé en vert (pour un large déconfinement) ou en rouge (où la fin du confinement prendra une forme plus stricte).

Pour établir, ce classement les autorités de santé vont s'appuyer sur 3 critères : 'l'évolution du nombre de cas sur une semaine' pour évaluer l'activité de la circulation du virus, 'la capacité de dépistage des départements' afin de s'assurer que le système local de tests et de détection des cas contacts soit suffisamment prêt et le 'taux d'occupation des services de réanimation' pour veiller à ne pas saturer les capacités hospitalières.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Mur de Berlin administratif ?

Dans l'actuelle 'carte météo' 3 couleurs du Covid-19 présentée par le ministère de la Santé, le département du Gard apparaît en vert alors que ceux de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône figurent en orange. Une situation inédite qui, si elle restait en l'état, mettrait le bassin de vie d'Avignon dans une situation ubuesque autant qu'embarrassante. En effet, s'il faut bien fixer quelque part une limite entre les départements, celles qui séparent Avignon de ses voisins apparaissent de plus en plus anachroniques et déconnectées de la réalité quotidienne de la 16e aire urbaine de France (Etude Insee). Car, en l'espèce, déconfiner une zone aussi dense qu'Avignon sur la base des découpages départementaux reviendrait quasiment à déconfiner Paris par arrondissement. On imagine aussi mal un déconfinement fractionnaire des agglomérations de Saint-Etienne, Tours ou bien encore Clermont-Ferrand, toutes derrières celle de la cité des papes (la 10e plus dynamique de l'Hexagone sur la période 2011-2016). C'est pourtant ce qui pourrait bien arriver à Avignon.

> « il serait pertinent de se baser sur le découpage du bassin de vie, mais il y a peu de chance… »

Une agglomération 'éparpillée façon puzzle'

Un cas de figure aussi ridicule qu'inutile prenant la forme d'une sorte de mur de Berlin administratif avec le Rhône dans le rôle d'un nouveau rideau de 'faire'. Une perspective qui fait réagir, Patrick Vacaris, peu enclin à voir la Communauté d'agglomération du Grand Avignon qu'il préside 'éparpillée façon puzzle'.

« Nous ne savons pas encore le détail des conditions et des contraintes mises en place dans le cadre de ce futur déconfinement, mais dans un monde idéal, il serait pertinent de se baser sur le découpage du bassin de vie, mais il y a peu de chance… », regrette-t-il déjà en se contentant « d'une décision cohérente » concernant 'seulement' les frontières des 16 communes du Grand Avignon dont 7 gardoises.

Si effectivement le détail pratique de ce qu'il sera possible de faire, ou de ne pas faire, selon la couleur de son classement départemental n'est pas encore connu, on sait déjà que les mesures différentes de déconfinement devraient concerner les établissements scolaires, les crèches, les modalités de télétravail, l'ouverture des commerces, la tenue des marchés, les rassemblements, les déplacements… Autant d'activités et de services qui vont toucher des centaines de milliers d'habitants de ce territoire à cheval entre 3 départements et 2 régions.

Appel au discernement de l'Etat

« On sait déjà que l'on déconseille les déplacement entre les départements, constate celui qui avait prévu

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

de céder la présidence de l'agglomération le 6 avril dernier suite aux élections municipales et après avoir assuré l'intérim de Jean-Marc Roubaud depuis un peu plus de 1 an. Mais nous allons faire comment alors que les déplacements interdépartementaux constituent notre quotidien ? »

En filigrane, le président gardois de la plus importante agglomération de Vaucluse entrevoit déjà le cauchemar 'institutionnelo-administrato-réglementaire' pour ses services. Les contraintes pour les passagers et les conducteurs changeront-elles une fois le Rhône franchi ? Les agents chargés du ramassage des déchets utiliseront-ils les mêmes procédures selon l'endroit où ils seront ? Le trait est forcé, mais il met en lumière l'absurdité dans laquelle le Grand Avignon pourrait se trouver d'ici quelques jours.

> « Quel que soit notre classement nous espérons que l'Etat fera preuve de discernement »

Le président Vacaris se met également à la place de ses administrés en imaginant déjà comment leur expliquer que les dates de réouverture des collèges ou bien encore l'accès aux parcs et jardins seront différents d'une berge à l'autre de la 4e aire urbaine de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Aussi impensable que de dire aux Marseillais que ce qui est en vigueur d'un côté du Vieux-Port ne l'est pas en face…

« Quel que soit notre classement nous espérons que l'Etat fera preuve de discernement », espère le président du Grand Avignon qui se félicite toutefois déjà de la nature des rapports qui lient ses représentants avec les collectivités du département.

« J'apprécie que, durant cette crise plus particulièrement, l'Etat s'appuie sur les acteurs du territoire. Il y a une vraie efficacité entre nos collectivités et les services de l'Etat afin d'apporter les meilleurs solutions dans les délais les plus brefs. »

« C'est dans cet esprit que nous souhaitons que l'Etat s'appuie aussi sur nous pour mettre en place les conditions d'un déconfinement au plus près de la population et de la réalité de son quotidien. Et si cela devait s'avérer nécessaire, je demanderai une dérogation pour que les mesures de déconfinement soient les mêmes pour l'ensemble des communes de l'agglomération et cela quel que soit leur département. »

> « je demanderai une dérogation pour que les mesures de déconfinement soient les mêmes pour l'ensemble des communes de l'agglomération et cela quel que soit leur département. «

Edouard Philippe : « adapter localement »

Dans son discours devant les députés, Edouard Philippe ne dit pas autre chose en rappelant qu'il faut « agir progressivement » et « adapter localement » le déconfinement. De quoi mettre tout de même l'Etat dans une situation embarrassante. Soit ce dernier applique le découpage à la lettre et il s'expose à de sérieuses conséquences en élargissant la fracture sanitaire. En effet, comment expliquer qu'il ne faut pas

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

exposer les Vauclusiens, notamment en raison des tensions sur les services de réanimation de l'hôpital d'Avignon, alors que l'on exposerait les habitants du Gard avignonnais (pourtant dépendant du même hôpital) sous prétexte qu'ils seraient rattachés statistiquement au centre hospitalier de Nîmes (on pourrait d'ailleurs dire exactement la même chose avec les habitants de Châteaurenard vis-à-vis des établissements de santé de la métropole Aix-Marseille). Difficile donc dans ces conditions pour l'Etat de ne pas faire preuve d'une certaine souplesse afin d'être en phase avec la réalité. Moins grave, mais tout aussi mobilisateur que la santé, les parents ayant des enfants scolarisés sur l'autre rive seront aussi les premiers à dénoncer la 'déconnexion' de l'Etat. Enfin, le déconfinement a principalement pour but de relancer l'activité économique. Dans ce cas de figure, comment justifier à nouveau de scinder en deux un territoire aussi interdépendant. A moins de s'asseoir sur son redémarrage, même s'il s'agit d'un des départements les plus pauvres de France qui n'en demande pas tant.

Cependant, plutôt enclin actuellement à s'appuyer sur les recommandations et la connaissance des élus locaux, les services de l'Etat peuvent aussi accorder un statut unique à l'agglomération en la classant, dans son intégralité, en vert ou en rouge. Mais là, ce serait officieusement légitimer ceux qui demandent un rattachement de l'ensemble des communes gardoises du Grand Avignon au département de Vaucluse.

Au final, quel que soit la décision prise et la couleur retenue, cette crise aura déjà montrée les limites et les incohérences de frontières administratives qui ne sont plus adaptées à notre temps. Et, comme dans beaucoup d'autres domaines où l'ancien monde devra faire place à une nouvelle vision, il est désormais impératif d'imaginer l'avenir de notre territoire avec les yeux d'aujourd'hui et, mieux encore, avec ceux de demain.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Patrick Vacaris, président de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

Se souvenir malgré tout



Dimanche dernier, malgré le confinement, s'est tenu en Vaucluse la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation. Dans ce cadre, des cérémonies officielles sont organisées chaque année dans toutes la France. Cette année, compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, les maires ont eu la possibilité d'organiser dans leur commune une cérémonie en format restreint, sans public et dans le respect des consignes de distanciation sociale.

En Vaucluse, 3 cérémonies non publiques se sont donc déroulées en présence du préfet ou de son représentant, du président du Conseil départemental, du maire des communes concernées et des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

représentants d'associations de déportés et de la communauté juive.

Ces hommages se sont déroulés à l'hôtel de ville d'Avignon, au mémorial départemental de la déportation à Caumont-sur-Durance et à Carpentras.

« La période exceptionnelle de confinement, que notre pays connaît en raison de l'épidémie de Covid 19, ne saurait faire oublier le devoir de mémoire et l'hommage solennel à toutes celles et tous ceux qui ont connu l'indicible des camps de concentration, de déportation et d'extermination », a rappelé à cette occasion Bertrand Gaume, le préfet de Vaucluse.

Le préfet de Vaucluse en direct à 17h30 en Facebook live



Ecrit par le 6 novembre 2026

Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse, animera aujourd'hui un 'Facebook live' sur le Covid-19. En compagnie de Caroline Callens-Ageron, directrice départementale de l'ARS (Agence régionale de santé) en Vaucluse, il évoquera notamment les enjeux sanitaires de la crise du coronavirus, le respect des mesures de confinement ainsi que les perspectives de déconfinement.

A suivre ICI en direct cet après-midi de 17h30 à 18h15

Facebook live :

Jeudi 23 avril

17h30 à 18h15

Sur la page PréfetdeVaucluse

Ouverture d'un point d'accueil éphémère pour les femmes victimes de violence au Centre commercial le Pontet Avignon-Nord

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026



La société Ceetrus et l'hypermarché Auchan ont installé un local pour accueillir les femmes victimes de violences conjugales. Elles sont accueillies, en toute confidentialité, par deux associations : l'Amav (association de médiation et d'aide aux victimes) et le Planning Familial. Les professionnelles et bénévoles leur prodigue, en fonction de leur situation, aide, conseil et prise en charge en fonction. Plusieurs personnes s'y sont déjà présentées fragilisées par la période du confinement prolongé laissant apparaître d'avantage de violences intrafamiliales. Elodie Goumet, déléguée aux droits des femmes, Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse, ainsi que des responsables de la gendarmerie s'y sont rendus pour montrer leur soutien à cette initiative. Le local a ouvert ses portes le 14 avril et les fermera à la fin du confinement. Il est ouvert du lundi au vendredi de 13h à 17h. Zac Saint-Tronquet.

Les infos pratiques

Les associations vauclusiennes

Rheso, pour le femmes victimes de violence du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 04 90 60 36 84 contact@rheso.fr

Planning Familial

Permanence des conseillers conjugaux et familiaux du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17. Gynécologie médicale, sur rendez-vous au 04 90 87 43 69 & planfamilial84@aol.com

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 6 novembre 2026

Amav, Association d'aide aux victimes d'infractions pénales du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h. 0490 86 15 30 amav84@wanadoo.fr

CIDFF, Centre d'informations juridiques pour femmes victimes de violences du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h 04 90 86 41 00 & accueil@cidff84.org

L'Embellie, association de soutien des personnes majeures concernées par la prostitution. Accueil téléphonique de 9h à 17h 04 90 85 08 17 & lembellie3@wanadoo.fr

http://vaucluse.gouv.fr, rubrique Services de l'Etat, droits des femmes et égalité femmes/hommes

Les numéros nationaux

3919 numéro d'écoute et d'aide.

Plateforme de signalement en ligne des violences : arretonslesviolences.gouv.fr et www.service-public.fr

En cas de danger grave et immédiat composer le **17** ou envoyer un sms au **114.**

115 pour le Samu social et obtenir un hébergement d'urgence.

Pour les personnes sur le point de devenir elles-mêmes violentes composer le **08 019 019 11**. Pour l'IVG (Interruption volontaire de grossesse et ou obtenir une contraception composer le **08 00 10 10**.

Composer le **119** si l'on est témoin, même auditif de violence commise sur un enfant ou un adolescent ou si ceux-ci paraissent en danger.